

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 26 mars 2010

Le conseil d'administration (CA) du CARUM s'est réuni à la demande de son président le vendredi 26 mars 2010 dans les locaux de l'HIA Bégin.

Etaient présents :

Jean-Marie Rousseau (Président), André Nau (vice-président), Pierre Le Dreff (Secrétaire), Eric Morell (Trésorier), Georges Mion (rédacteur en chef de la revue Reanoxyo), Jean-Luc Petit et Marie-Pascale Petit (membres du CA). Fabrice Petitjean (vice-président) était représenté par Georges Mion (procuration) et Jean-Christophe Favier (membre du CA) était représenté par Jean-Marie Rousseau (procuration).

Election du président du CARUM :

Jean-Marie Rousseau ayant donné sa démission du poste de président du CARUM lors de la dernière réunion du conseil d'administration (22 janvier 2010), le conseil d'administration procède à l'élection du président, après avoir recueilli les candidatures, le quorum étant atteint.

Pierre Le Dreff est élu président du CARUM à l'unanimité.

Le poste de secrétaire étant de ce fait vacant, le conseil d'administration procède à l'élection de son secrétaire.

André Nau est élu secrétaire du CARUM à l'unanimité.

Par ailleurs, le CA décide à l'unanimité de nommer **Alain Puidupin** vice-président chargé des relations avec les urgentistes et avec la SRLF.

Revue Reanoxyo :

Le conseil d'administration (CA) décide que désormais la revue Reanoxyo ne sera plus éditée **que sous forme électronique**. Un exemplaire de la revue sera envoyé par e-mail aux membres à jour de leur abonnement. Chaque numéro ne sera mis en ligne sur le site internet du CARUM (www.carum.org) qu'un an après sa date de parution.

Audience du CARUM

Le CA du CARUM décide qu'il faut encourager l'intégration de membres **infirmiers** et **internes**. Pour cela, seront nommés : un vice-président représentant des infirmiers et un vice président représentant des internes. Les candidatures doivent être exprimées auprès du CA.

Le CA décide également de réfléchir à la nomination de représentant régionaux, relais avec nos correspondants civils et militaires.

Site internet

De nouveaux onglets ont été créés, afin de pouvoir recevoir les documents émanants des différents HIA ainsi que ceux des CITERA. Le but est d'offrir la plus large source possible de **documentation** dans les domaines de l'anesthésie-réanimation et de l'urgence militaire. Un certain nombre de documents ont déjà été ajoutés.

Afin de tenir à jour un fichier exhaustif de ceux qui utilisent les services du CARUM, et en particulier de son site, il est décidé de réfléchir à la possibilité technique d'imposer la saisie de l'adresse e-mail avant toute tentative de téléchargement d'un document sur le site internet du CARUM.

Actions scientifiques

Le CARUM est toujours à la recherche de deux orateurs pour la session d'octobre 2010 du congrès du CREUF (Montauban).

Le CARUM participera au congrès 2010 de la SFMU.

Le CA décide d'organiser une **journée scientifique** fin mars ou début avril 2011. Le thème retenu est celui de la formation à la médecine de l'avant. L'école de Lyon, comme site possible d'accueil, est envisagée. La participation des CITERA, de l'ENSOSP et de l'ANCESU sera sollicitée. L'organisation de stands pratiques est envisagée. La mise à disposition de stands pour les industriels de la santé est retenue.

Une demande d'accréditation au titre de la formation continue des journées scientifiques du CARUM sera demandée auprès de l'Ecole du Val-de-Grâce.

Bilan financier :

Eric Morell présente le bilan financier du CARUM. Le solde prévisionnel au 1 avril 2010 est de 5836,07 euros.

Une simplification des cotisations au CARUM (tarif unique) et une **baisse des cotisations** sera probablement envisagée lors de la prochaine AG du CARUM (septembre 2010), le niveau et la complexité actuelle des cotisations apparaissant trop élevés.

Soutien financier par les industriels

Plusieurs gros industriels du domaine de la santé ont proposé leur soutien financier au CARUM, sous forme de dons. Les démarches administratives pour la réception de ces dons sont à la charge du président et du secrétaire du CARUM.